



AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de « **Règlement numéro 2022-344 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique** » de ce qui suit :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 2022-344 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin de permettre l'utilisation du polyéthylène pour les bâtiments d'utilité publique.

Le projet de règlement vise à

- permettre l'utilisation du polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments d'utilité publique.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 7 juin 2022 à 19H55** au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement numéro 2022-344, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
 - 3- Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
 - 4- Que le projet de règlement peut être consulté dans le site internet de la Municipalité au www.upton.ca, avec le présent avis public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour du mois de mai de l'an 2022.

Nabil Boughanmi,
Directeur général
et greffier-trésorier
Municipalité d'Upton